Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-34-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Mairie de Vic-en-Bigorre

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2026

COMMUNE DE VIC-EN-BIGORRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

I. Généralités

L'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 28 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 8 avril 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de poursuivre les investissements communaux
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget communal se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, aux coupes de bois, à diverses subventions de fonctionnement. Il faut noter que les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ordures ménagères...) le sont sur le territoire de la commune par la Communauté de Communes Adour-Madiran et pas par la commune.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 4 688 378,69 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer, ...

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 4 138 142,00 €.

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60948

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-34-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement, y compris le résultat reporté des années précédentes, et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses dépenses d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'autofinancement prévisionnel 2026 de la commune est de 550 236,69 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT PREVISIONNEL 2026	RECETTES	MONTANT PREVISIONNEL 2026
Dépenses courantes Chapitre 011	1 391 000 €	Excédent brut reporté Compte 002	400 335,69 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	1 685 600 €	Recettes des services Chapitre 70	160 640 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	730 183 €	Impôts et taxes Chapitre 73	2 231 495 €
Dépenses financières Chapitre 66	27 600 €	Dotations et participations Chapitre 74	1 773 653 €
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	62 400 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	41 200 €
Autres dépenses Chapitre 68	5 455 €	Recettes financières Chapitre 76	0
Fiscalité reversée Chapitre 014	63 000 €	Autres recettes Chapitre 78	62 400 €
Total dépenses réelles	**3 965 238 €**	Recettes en atténuation Chapitre 013	0
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	200 000 €	**Total recettes réelles**	**4 669 723,69 €**
Virement à la section d'investissement Compte 023	561 485,69 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	57 000 €
TOTAL GENERAL	**4 726 723,69 €**	**TOTAL GENERAL**	**4 726 723,69 €**

Par rapport au budget primitif 2025, les dépenses réelles de fonctionnement subissent une augmentation en 2026 en 2026 de 2,17% et cela s'explique notamment par l'augmentation des charges de personnel.
Les recettes de fonctionnement diminuent, notamment par la baisse de l'indemnité d'assurance perçue en 2025.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 votés par la commune sont maintenus au même niveau que ceux de 2025 :

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 41,23 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,28 %
- Taxe d'habitation : 9,24 %

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : néant. La CFE est perçue par la communauté de Communes Adour Madiran et pas par la commune.

Le produit attendu de la fiscalité locale 2026 s'élève à 1 911 179 €

d) Les dotations de l'Etat

Le montant des dotations estimées en 2026 est de 1 546 234 € (contre 1 483 558 € en 2025) ; soit une augmentation de 4,22 % par rapport à 2025.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60948

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-34-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : trois types de recettes existent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou le Fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment, ...), et l'emprunt.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT PREVISIONNEL 2026	RECETTES	MONTANT PREVISIONNEL 2026
Remboursement d'emprunts Chapitre 16	373 777,00 €	Dotations, fonds divers Chapitre 10	986 829,54 €
Opérations d'équipements	1 005 882 ,35 €	Subventions Chapitre 13	607 012,14 €
Charges (Écritures d'ordre entre sections) Chapitre 040	57 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement Compte 021	561 485,69 €
Solde d'investissement reporté Compte 001	897 228,02 €	Produits (écritures d'ordre entre section) Chapitre 040	200 000 €
Charges (Écritures d'ordre dans la section) Chapitre 041	29 175,00 €	Produits (Écritures d'ordre dans la section) Chapitre 041	29 175,00 €
Transferts et remboursements Chapitre 13	21 440,00 €		
TOTAL GENERAL	**2 384 502,37 €**	**TOTAL GENERAL**	**2 384 502,37 €**

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Réhabilitation des bâtiments communaux
- Amélioration du dispositif de vidéo protection
- Installation d'un générateur photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux
- Installations de voirie suite au schéma directeur des mobilités actives
- Acquisition de matériels et d'équipements

d) Les subventions d'investissements notifiées inscrites au budget sont :

Financeur	Montant notifié	Travaux concernés
ETAT	489 659 €	Aménagements Intra-canal, extension PNU, rénovation énergétique des ateliers municipaux, réhabilitation du bâtiment Le Familia, aménagements de voiries suite au schéma directeur des mobilités actives
REGION	55 537 €	Aménagements Intra-canal, réhabilitation du bâtiment Le Familia, élaboration du schéma directeur des mobilités actives
DEPARTEMENT	40 816 €	Aménagements Intra-canal, extension PNU

IV. L'endettement

CAPITAL DU AU 01/01/2026	NOUVEAUX EMPRUNTS 2026	ANNUITES 2026	INTERETS VERSES	CAPITAL REMBOURSE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2026
3 231 911 €	0 €	400 377 €	27 600 €	372 777 €	2 859 134 €

Le budget 2026 ne prévoit pas de nouvel emprunt.

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60948

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-34-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

VI. Le personnel

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 1er janvier 2026 (en équivalent temps plein) :

Filière	Effectifs agents titulaires	Effectifs agents non titulaires	Effectif total
Administrative	10	6	16
Technique	14,83	2,91	17,74
Animation	0,86		0,86
Police	1		1
Emplois fonctionnels	1		1
Total	**27,69**	**8,91**	**36,60**

VII. Les budgets annexes

a) Service de l'eau potable et de l'assainissement

La gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement a été déléguée au concessionnaire SAUR. La gestion de ces services par le concessionnaire inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à sa charge ainsi que les relations avec les usagers des services.
Les travaux de renouvellement, d'extension, de mise en conformité ou encore de renforcement des réseaux restent à la charge de la collectivité.
La collectivité conserve le contrôle du service concédé et doit obtenir du concessionnaire tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations.

- **Service eau potable**

Les tarifs de la part communale de la surtaxe eau potable sont maintenus pour 2026 :
- Abonnement 12.50€ / an
- Consommation 0.22 € / m3

Le budget primitif 2026 du service eau potable se présente comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	277 441,52 €	Recettes de fonctionnement	277 441,52 €
Dépenses d'investissement	391 024,26 €	Recettes d'investissement	391 024,26 €
Total	**668 465,78 €**	**Total**	**668 465,78 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux amortissements et au virement à la section d'investissement.
Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eau potable reversée par la SAUR et au résultat reporté.
Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable.
Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues, des dotations aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement.

- **Service assainissement**

Les tarifs de la part communale de la surtaxe eaux usées sont maintenus pour 2026 :
- Abonnement 8 € / an
- Consommation 0.19 € / m^3

Le budget primitif 2026 du service assainissement se présente comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	262 985,58 €	Recettes de fonctionnement	262 985,58 €
Dépenses d'investissement	1 207 327,35 €	Recettes d'investissement	1 207 327,35 €
Total	**1 470 312,93 €**	**Total**	**1 470 312,93 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent au remboursement des intérêts d'emprunt, aux amortissements et au virement à la section d'investissement.
Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eaux usées reversée par la SAUR.
Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de réhabilitation des canalisations d'eaux usées et au remboursement du capital de la dette.
Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues, des dotations aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement.

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60948

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-34-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

b) Gestion des projets d'aménagements fonciers

Le budget annexe pour la gestion des projets d'aménagements fonciers a été créé en 2021 afin de suivre de manière précise la situation financière des différents projets, notamment celui du Quartier Séniors.

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	219 370,00 €	Recettes de fonctionnement	219 370,00 €
Dépenses d'investissement	247 681,69 €	Recettes d'investissement	247 681,69 €
Total	**467 051,69 €**	**Total**	**467 051,69 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de la salle commune du Quartier Séniors, aux honoraires de l'agence locative adaptée, aux animations proposées aux habitants du quartier et au remboursement des intérêts d'emprunts.
Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers perçus et de l'aide du Département au titre de l'AVP (aide à la vie partagée pour les personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif).

Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition d'une parcelle, au remboursement du capital de la dette et au déficit antérieur reporté.
Les recettes d'investissement proviennent de la cession d'un bien immobilier, des dotations aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement.

c) Gestion d'un trinquet

Le budget annexe pour la construction et la gestion d'un trinquet a été créé en 2025 afin de suivre de manière précise la situation financière du projet.

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	58 500 €	Recettes de fonctionnement	58 500 €
Dépenses d'investissement	269 297,95 €	Recettes d'investissement	269 297,95 €
Total	**327 797,95 €**	**Total**	**327 797,95 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de fonctionnement du trinquet (fluides, maintenance, charges de personnel) et au remboursement des intérêts d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement proviennent des redevances versées par les utilisateurs du trinquet et d'une subvention communale.

Les dépenses d'investissement correspondent au solde des travaux de construction du trinquet.

Les recettes d'investissement proviennent du solde des subventions attribuées.

***Nota** : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L. 5211-46, L. 5421-5, L 5621-9 et L. 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

Fait à Vic en Bigorre,
Le 28 avril 2026
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60948